

Mikheil Saakhachvili renonce à la nationalité géorgienne

RÉSEAU VOLTAIRE | 2 JUIN 2015

ESPAÑOL DEUTSCH



Mikheil Saakhachvili, qui fut président de Géorgie de 2004 à 2013, a renoncé à ses citoyennetés géorgienne et états-unienne et a adopté la nationalité ukrainienne. Il a été immédiatement nommé gouverneur d'Odessa par le président Petro Porochenko.

Ancien ministre de la Justice du président Chevardnadze, il démissionna en 2001, fut élu président de la Chambre en 2002, et président de la République à la faveur de la « révolution des roses ».

Formé aux Etats-unis, venu au pouvoir grâce à un soulèvement orchestré par la CIA, il lança dès son élection une purge contre les anciens collaborateurs du président Chevardnadze, se rapprocha des États-Unis et d'Israël et soutint toute action anti-Russe.

En 2008, alors que son ministre de la Défense était un israélien et son ministre des Territoires était un britannique, il loue deux aéroports militaires à Israël pour que Tel-Aviv puisse aisément bombarder Téhéran, puis attaque l'Ossétie du Sud durant les Jeux Olympiques. La Russie riposte en bombardant les deux aéroports militaires, puis en libérant l'Ossétie du Sud et en reconnaissant ce nouvel État.

Élu pour son programme anti-corruption, il partira dans une succession de scandales.

La nomination de Mikheil Saakachvili comme gouverneur d'Odessa doit se comprendre comme une menace à l'encontre de la Russie. En effet, Odessa est le port frontière permettant à la Transnistrie (État pro-Russe non-reconnu) de fonctionner. Il aura donc la possibilité de bloquer son économie.

Mikheil Saakchvili avait été précédé par son ancienne ministre de l'Intérieur, Ekaterin Zgouladze, qui avait également renoncé à sa citoyenneté géorgienne pour devenir vice-ministre de l'Intérieur d'Ukraine, le 14 décembre 2014. L'époux de Mme Zgouladze, Raphaël Glucksmann (fils de l'essayiste et agent états-unien André Glucksmann), est conseiller de M. Saakachvili.

Source : « Mikheil Saakhachvili renonce à la nationalité géorgienne », *Réseau Voltaire*, 2 juin 2015, www.voltairenet.org/article187777.html